



1

Motion

La Chambre des Députés,

- Saluant la prise en considération de la problématique de la migration dans sa totalité dans le projet de loi sur l'immigration,
- Considérant que cette approche globale se traduit par le regroupement dans un seul texte des dispositions concernant aussi bien l'entrée et le séjour que l'emploi et le regroupement familial,
- Estimant que le projet de loi complète utilement la loi du 5 mai 2006 concernant le droit d'asile et les formes complémentaires de protection,
- Considérant que la future loi sur l'immigration ne contribuera à un meilleur vivre-ensemble entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois que si elle est complétée par les futures lois portant sur la nationalité et sur l'intégration,
- S'attendant à ce que la législation luxembourgeoise sur l'immigration soit sous peu complétée par d'autres directives européennes

Invite le Gouvernement

- A codifier tous les textes en rapport avec les migrations, de manière à augmenter la lisibilité de la législation luxembourgeoise en la matière.

Lydie Err
ERR

Christophe Fayot
C.B. Fayot

Christiane Mosar
Christiane Mosar
Christiane Mosar
(B. Mosar)

Christiane Bettel
BETTEL